



Lettre Mensuelle N° 012

04 Mai 2023

FAIRE TRIOMPHER LE DROIT DE CHACUN, A UNE VIE Saine ET EQUILIBREE

Les Informations du mois

Bonjour à toutes et à tous,

Dans ce début de période estivale, on ne peut pas dire, mises à part certaines procédures en cours, dont vous avez les échos sur notre site, que les choses bougent beaucoup. Toutefois certaines choses ne changent pas au fil des ans. En particulier les erreurs de relevés compteurs, commises assez régulièrement par Enedis. Ces derniers, que vous soyez possesseurs d'un compteur électromécanique ou d'un capteur LINKY, donne lieu à des factures exorbitantes.

La dernière en date, que vous retrouverez également dans la revue de presse de cette semaine, bat tous les records en matière de montant facturé. Cette dernière a été anonymisée, afin de protéger, conformément à notre charte de confidentialité, les coordonnées de la personne concernée.

C'est tout de même la somme astronomique de **121 815,37€** qui a été facturé à ce client.

Où s'arrêteront ces facturations sans contrôles dénoncées régulièrement par les victimes de ces anomalies ?

EDF prévenu par son client a fait immédiatement le nécessaire, dès qu'il en a été informé, pour bloquer le prélèvement prévu, qui aurait eu, on s'en doute un peu, des conséquences désastreuses sur la situation aussi bien financière qu'administrative de ce dernier. On peut par ailleurs s'étonner, que de telles erreurs puissent encore se produire, avec les moyens technologiques dont on dispose aujourd'hui. Cela n'arriverait sans doute pas, si ces erreurs potentielles étaient immédiatement détectées, ne serait-ce qu'en contrôlant avant chaque émission de facture, la moyenne de facturation du client, sur les 12 ou les 24 derniers mois. Cela aurait pu être encore pire, si cette facturation avait été faite sur la base des contrats souscrit avec des fournisseurs autres qu'EDF, qui pratiquent on le sait des facturations basées sur une tarification dite dynamique, qui varie en fonction des cours de la bourse. Nous espérons tous, que l'on va enfin mettre fin à ces absurdités, qui n'ont pas lieu d'être.

Nous réfléchissons actuellement à la façon dont nous pourrions vous apporter encore plus d'informations. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos souhaits en la matière, dans les domaines de compétences qui sont les nôtres.

Par avance merci et à très bientôt

Fréquences Santé

**Vos contacts**

Votre interlocuteur EDF
Direction Commerciale Régionale

Par courrier
Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet
e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence
Dépannage électricité Enedis :
09 72 67 50 75 (service gratuit + prix d'appel)

Vos informations client

Vos références
Compte de facturation :
Compte commercial :

Votre contrat
Offre électricité : TARIF BLEU - OPTION EJP
clients non résidentiels

Nom du client

Lieu de consommation
Référence acheminement :

Facture du 05/05/2023
n°

Montant Hors TVA	101 521,30 €
Montant TVA (payée sur les débits)	20 294,07 €
Facture TTC	121 815,37 €

Montant total à payer (TTC) 121 815,37 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 05/07/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 06/11/2023
- Pour une facture au plus juste, communiquez vos index en contactant votre conseiller

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de 121 815,37 €
à partir du : 22/05/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXX XX